



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DU 2E EXERCICE FINANCIER
DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2026-2027-2028

Avis est par les présentes donné par la soussignée Directrice générale & Greffière-trésorière que l'évaluateur, monsieur Marc Lépine É.A., a déposé au bureau municipal, le 14 septembre 2026, le rôle d'évaluation foncière pour le 2e exercice financier du rôle triennal 2026-2027-2028.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville située au 140 rue Guimont, Saint-Boniface, durant les heures régulières de bureau de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale, toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2027 qui suit l'entrée en vigueur du rôle ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Madame Pascale Plante
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
M.R.C. Maskinongé
651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec)
J5V 1J1

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 305-26 de la M.R.C. Maskinongé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 5e jour du mois d'octobre 2026.

Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière

